

13 AOUT 2026

Réf. N°091/26/MENESEC/SEESSEN/SG/ICG-EN/DECC/DEN/SDOEC/SOECEN du 26 mars 2026 ;
N°092/26/MENESEC/SEESSEN/SG/ICG-EN/DEN/DECC/SDOEC/SOECEN du 26 mars 2026.

Yaoundé, le

GUIDE DE L'ORGANISATION DU CONCOURS D'ENTREE AUX ENIEG ET ENIET PRIVEES, SESSION 2026

A- DISPOSITIONS GENERALES

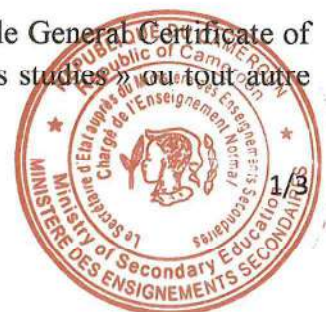
- ✓ Le présent guide s'inscrit dans le cadre de l'organisation du concours d'entrée aux ENIEG et ENIET privées de la session 2026 ;
- ✓ Sont concernés par le présent guide : les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires, les promoteurs des ENIEG et ENIET privées, les candidats ;
- ✓ Le concours d'entrée aux ENIEG et ENIET privées de la session 2026, est organisé par les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires (DRES) ;
- ✓ Seul le niveau Baccalauréat est ouvert aux candidats ;
- ✓ Le concours d'entrée aux ENIEG et ENIET privées est ouvert aux jeunes camerounais des deux sexes âgés de dix-sept (17) ans au moins ;
- ✓ Le concours d'entrée aux ENIEG et ENIET privées se déroule de manière harmonisée et en une seule session au Chef lieu de la Région ;
- ✓ La répartition des places par école et par spécialité, validée par le Ministre des Enseignements Secondaires est jointe en annexe du présent guide et tout changement de cette disposition fera l'objet d'une requête préalablement validée par le Ministre des Enseignements Secondaires ;
- ✓ Les candidats auxdits concours subiront les mêmes épreuves, suivant le même calendrier et les mêmes horaires ;
- ✓ La date du déroulement du concours est fixée **au jeudi 03 septembre 2026 pour les ENIEG et le jeudi 03 et vendredi 04 septembre 2026 pour les ENIET** comme indiquée sur les horaires de passage des épreuves.

B- LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers des candidats aux concours d'entrée aux ENIEG et ENIET privées sont reçus complets dans les Délégations Régionales des Enseignements Secondaires, au plus tard le lundi 31 août 2026, délai de rigueur. Ils comprendront les pièces suivantes :

- 1- La photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (3) mois ;
- 2- La photocopie certifiée conforme du diplôme :

Cas de l'ENIEG : le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général ou le General Certificate of Education Advanced Level obtenu en une seule session, hormis le « Religious studies » ou tout autre diplôme de l'enseignement général équivalent ;



Cas de l'ENIET : le Baccalauréat de l'Enseignement Technique ou le Brevet de Technicien ou le Brevet Professionnel ou le Technical and Vocational Education Examination Advanced Level (TVEE A/L), obtenu en une seule session, hormis le « Religious Studies » ou tout autre diplôme de l'enseignement technique équivalent, **correspondant à la spécialité choisie par le candidat.**

- 3- La photocopie de la CNI ;
- 4- Le reçu de versement de dix mille (10 000) francs CFA de frais de concours dans le compte de la DRES domicilié à Afriland First Bank ;
- 5- Le reçu de versement de **1 500 (mille cinq cent)** francs CFA de frais de timbre, auprès du S/DAG de la DRES ou le C/SAAF de la DDES, qui effectue le paiement par tété déclaration au niveau des services des impôts et garde le reçu en vue du contrôle ultérieur.

C- LES EPREUVES AU CONCOURS

La DECC met les échantillons des épreuves desdits concours à la disposition des Délégations Régionales des Enseignements Secondaires (DRES) qui se chargeront de les multiplier et les faire passer suivant l'ordre des horaires ci-après :

C-1- CAS DES ENIEG

NIVEAU	NATUREDES EPREUVES	DUREE	COEF	JOUR	HORAIRES
BACC/GCEA/L	Culture générale	3h	3	Jeudi 03 septembre 2026	8h00 – 11h00
	Mathématiques	3h	2		11h30 – 14h30
	Anglais	2h	2		15h00 – 17h00

C-2- CAS DES ENIET

NIVEAU	NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEF	JOUR	HORAIRE
BACC/BT/B P/TVEEA/L	Culture générale	3h	3	Jeudi 03 septembre 2026	8h – 11h
	Mathématiques générales (pour les candidats des spécialités industrielles)	3h	2		12h – 15h
	Mathématiques appliquées (pour les candidats des spécialités commerciales)	3h	2		12h – 15h
	Etude de cas	4h	4	Vendredi 04 septembre 2026	8h – 12h
	Anglais	2h	2		13h - 15h

D- ROLES ET PREROGATIVES DES DIFFERENTS INTERVENANTS

D-1- Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires (DRES)

Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires est le chef de centre du concours d'entrée aux ENIEG et ENIET privées de son ressort.

Il :

- ✓ Elabore le budget en fonction des frais du concours collectés ;
- ✓ Choisit le Centre de composition ;
- ✓ Affiche les horaires de passage des épreuves 72h avant la date de déroulement ;
- ✓ Désigne le Chargé de Mission et les autres intervenants à ce concours (surveillants, les membres du secrétariat, les correcteurs et les jurys d'harmonisation et de délibérations) dans le respect des dispositions de la réglementation en vigueur ;



- ✓ Apprête la logistique nécessaire au bon déroulement du concours (ressources matérielles, financières et sécuritaires)
- ✓ Se rassure de l'authenticité des pièces des candidats ;
- ✓ Valide et publie les listes des candidats par école et par spécialités choisies ;
- ✓ Affiche la liste définitives des candidats ;
- ✓ Se rassure du bon déroulement du concours ;
- ✓ Transmet au Ministre les projets de résultats pour visa ;
- ✓ Proclame les résultats du concours par école, par spécialité et par ordre de mérite au plus tard le vendredi 11 septembre 2026 ;
- ✓ Se rassure du paiement de tous les intervenants dans la limite des moyens disponibles ;
- ✓ Dresse un rapport final assorti des propositions ;

D-2- Le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires (DDES)

Il :

- ✓ Informe la communauté éducative et la population cible de son ressort des dispositions contenues dans le présent mémento ;
- ✓ Affiche les horaires de passage des épreuves 72h avant la date du déroulement ;
- ✓ Coordonne les inscriptions des candidats des écoles au niveau du Département ;
- ✓ Se rassure de l'authenticité des dossiers de candidature des écoles de son département ;
- ✓ Se rassure du paiement des frais de concours par tous les candidats ;
- ✓ Dresse et publie la liste des candidats par école et par spécialité ;
- ✓ Transmet contre décharge, les dossiers et les frais du concours ainsi que les documents annexes à la DRES, au plus tard le **lundi 31 août 2026** ;
- ✓ Dresse un rapport synthèse au DRES assorti des propositions.

D-3- Le Responsable d'établissement

Il :

- ✓ Informe les candidats de son établissement des dispositions contenues dans le présent mémento ;
- ✓ Collecte les dossiers des candidats de son établissement ;
- ✓ Se rassure de l'authenticité desdits dossiers ;
- ✓ Dresse la liste des candidats de son établissement ;
- ✓ Transmet contre décharge, les dossiers des candidats et les frais collectés à la DDES au plus tard le **lundi 31 août 2026** ;

D-4- Le candidat

Il :

- ✓ Fait certifier et authentifier auprès des autorités compétentes les pièces constitutives du dossier ;
- ✓ Verse la somme de dix mille (10 000) francs CFA de frais de concours auprès du responsable de l'école choisie, qui lui délivre un reçu de paiement ;
- ✓ Se présente à l'ENIEG ou L'ENIET choisie, muni du dossier complet, pour les modalités d'enregistrement de sa candidature, au plus tard le **lundi 31 août 2026**.

Handwritten initials: J, P, F

LE DIRECTEUR DES EXAMENS, DES CONCOURS ET
DE LA CERTIFICATION



Handwritten signature: Moussa Soule
PLEG / Hors Echelle